

# Foyers extérieurs

Beaucoup de gens aiment se rassembler autour d'un foyer extérieur dans la cour arrière en compagnie de leurs amis et leur famille. Qui n'aime pas faire griller des guimauves sur un feu? Par contre, nous voulons à tout prix éviter que des étincelles ou des flammes s'échappent du foyer, ce qui risquerait de mettre en danger la vie ou les biens des membres de notre famille, de nos amis, de nos voisins ou des membres de notre collectivité.

Voici quelques conseils utiles et règles de sécurité à suivre pour l'installation et l'utilisation d'un foyer extérieur :

- Avant d'installer un foyer dans votre cour arrière, renseignez-vous auprès du service local de protection contre les incendies sur les règlements en vigueur. La plupart des municipalités ont établi des règlements applicables aux foyers extérieurs.
- Un foyer doit être fabriqué de matériaux ininflammables. Sa superficie ne doit pas dépasser 1 m<sup>2</sup> et sa hauteur minimale doit être de 15 cm.
- Recouvrez le foyer d'un grillage métallique ayant des mailles de 6 mm pour empêcher les étincelles de s'échapper.
- Envisagez d'acheter un foyer commercial approuvé qui est conforme aux normes de sécurité au lieu d'en construire un.
- La surface sur laquelle le foyer est installé doit être dégagée jusqu'au sol minéral ou être recouverte de matériaux ininflammables comme des briques ou du béton.
- Le foyer doit être situé à une distance d'au moins 3 m de tout combustible léger comme les aiguilles de pin, les feuilles mortes et les brindilles.
- La hauteur du gazon et des mauvaises herbes situés à moins de 3 m du foyer ne doit pas dépasser 10 cm.
- Le foyer doit être situé à une distance d'au moins 2,5 m de tout arbre.
- Enlevez les branches d'arbre qui se trouvent à moins de 2,5 m au-dessus du foyer.
- Le foyer doit être situé à une distance d'au moins 3 m de votre maison, de clôtures en bois, de terrasses en bois et de bâtiments secondaires.



Les foyers alimentés au gaz sont une bonne solution de rechange aux foyers au bois extérieurs. Ils présentent certains avantages :

- On peut facilement régler l'intensité de la flamme et l'éteindre au moyen de la soupape d'alimentation du combustible.
- Le feu ne produit aucune fumée.
- Le feu ne produit aucune étincelle.
- Il n'y a aucun risque associé aux braises ardentes.
- Il n'y a aucune cendre à enlever du foyer.

Le fait de suivre les conseils et règles de sécurité susmentionnés ne garantit pas que des étincelles ou des flammes ne s'échapperont pas de votre foyer extérieur, mais le risque en sera certainement réduit.

**Renseignez-vous toujours sur les conditions de brûlage locales avant d'allumer un feu!**

**1-866-458-8080**

**[www.gnb.ca/indicedesfeux](http://www.gnb.ca/indicedesfeux)**

**Soyez vigilant et ne laissez jamais un feu sans surveillance!**

